

## PROJET RÉFÉRENT

# Voie spécialisée pour véhicules lents



### CONTACT

✉ [relation-clients-normandie@cerema.fr](mailto:relation-clients-normandie@cerema.fr)

### THÉMATIQUES ASSOCIÉES

■ Sécurité routière

## OBJET DE L'OPÉRATION

### Vers un aménagement plus favorable à la sécurité des usagers sur l'autoroute A26.

La Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (Sanef) a sollicité le Cerema afin de rendre un avis de sécurité routière sur la remise en conformité et l'opportunité de maintenir une voie spécialisée pour les véhicules lents (VSVL) présents sur l'A26.

L'implantation d'une VSVL sur route à chaussées séparées permet d'améliorer la fluidité de la circulation. Elle offre également une bonne sécurité entre les véhicules légers et les poids lourds, compte tenu du différentiel de vitesse entre ces deux catégories d'usagers, dans les fortes pentes en particulier. L'aménagement d'une VSVL est recommandé lorsque sa longueur et sa déclivité sont telles que la vitesse des véhicules lents est réduite à moins de 50km/h sur une longueur minimale de 500 mètres.

## LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Une VSVL en adjonction à la bretelle d'entrée sur l'autoroute A26 a été l'objet de constats de non-conformité. Elle semblait générer un risque de conflits entre les véhicules lents et les poids lourds voulant s'insérer sur la section courante. La Sanef a donc sollicité le Cerema afin d'obtenir un avis sur la remise en conformité de cette voie, ainsi que sur l'opportunité de la maintenir.

L'étude vise à analyser les écarts liés aux règles de l'art quant à la géométrie, la signalisation verticale et horizontale de cet aménagement. Elle évalue également l'opportunité du maintien de cette VSVL au profit d'une voie normale avec bande d'arrêt d'urgence (BAU). En effet, lors de la réalisation de l'autoroute A26, l'implantation de cette VSVL était justifiée. Sa présence est désormais remise en cause, au regard de la motorisation du parc actuel de poids lourds, plus puissants qu'avant.

## LA RÉPONSE DU CEREMA

Une visite sur site de l'expert du Cerema a permis de réaliser plusieurs constats.

Tout d'abord, la VSVL concernée n'était pas conforme à la réglementation en vigueur, du fait de la signalisation horizontale en place et de l'absence d'une bande dérasée de droite.

Par ailleurs, des mesures de vitesses effectuées sur 278 poids lourds ont permis d'observer des vitesses supérieures aux critères de réalisation d'une VSVL (50km/h), ce qui a amené à considérer que la VSVL à cet endroit n'était plus justifiée. Il a été proposé au gestionnaire de supprimer cette VSVL au profit d'une voie lente. Le relevé sur le site a permis de vérifier la recevabilité de cet aménagement.

Le Cerema a proposé un nouveau projet d'aménagement comportant trois axes : le traitement de l'entrée sur l'autoroute, la suppression de la signalisation verticale et horizontale existante sur la VSVL et la création d'une BAU (à droite de la nouvelle voie lente). Cette BAU offrira une sécurité aux usagers et aux agents de la Sanef en cas d'incident.

## **LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET**

La Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (Sanef) Cerema Normandie-Centre  
[Département Infrastructures de Transport Multimodales](#)

## **LE CALENDRIER**

2018

## CES RÉFÉRENCES POURRAIENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

- ✓ Surveillance des dispositifs de retenue en terre-plein central
- ✓ Diagnostic de sécurité routière à Saint-Pierre-et-Miquelon